
Bulletin de l'Union des Physiciens

Association de professeurs de Physique et de Chimie

Suppression de la Physique et de la Chimie en 6^e et 5^e

Les réponses de l'Union des Physiciens

Par lettre, au Président du Conseil National des Programmes, le Ministre de l'Éducation Nationale (voir lettre et réponse dans le B.O. n° 27 du 5 juillet 1990 - pages 1487-1489) affirmait son intention de supprimer tout enseignement de Sciences Physiques en 6^e et 5^e. Dès le 3 juillet nous (l'U.d.P. et l'APISP) lui adressons une lettre lui demandant de ne rien décider à ce sujet qui remette en cause cet enseignement (voir B.U.P. de Juillet-Août-Septembre 1990 - n° 726).

Cette lettre très largement diffusée à diverses personnalités scientifiques, aux conseillers scientifiques compétents de l'Élysée et de Matignon, aux groupes parlementaires, aux Directions du Ministère concernées (DLC, DPE, DESUP, ...), aux Sociétés Savantes, à l'Inspection Générale, aux syndicats, aux associations de parents, à toutes les autres associations de spécialistes, à la presse (AFP, journaux, radios, télévisions,...) a été reprise par divers médias et nous a valu de nombreux soutiens (Jean-Marie LEHN, Jean-Claude ACHILLE Président de l'UIC, le S.N.E.S., le S.N.A.L.C.-C.S.E.N., le S.N.L.C - F.O., la S.F.P., la S.F.C., le Groupe U.D.F. de l'Assemblée...).

Début juillet, nous avons pris contact avec divers membres du Conseil Supérieur de l'Éducation (C.S.E.) qui nous ont confirmé leur opposition au projet, opposition manifestée par leur vote, puisque finalement au C.S.E. seule la F.C.P.E. ne s'est pas opposée à la proposition du Ministre.

Malgré cette opposition quasi unanime, les décrets de suppression sont parus au J.O. le 27 juillet et au B.O. n° 31 du 30 août 1990, pages 1834-1835.

Nous avons alors réécrit (U.d.P. et APISP) au Ministre pour lui faire part de notre totale désapprobation en réfutant tous les arguments évoqués et en lui demandant le retrait de ses décrets (voir texte de la lettre du 18 août ci-après).

Cette lettre a, elle aussi, fait l'objet d'une très large diffusion. Les groupes parlementaires du PC au Sénat, du RPR à l'Assemblée nous ont apporté leur soutien et nous ont fait part des questions posées (toujours sans réponse) au Ministre sur le sujet. Ayant appris que le Ministre «semblerait désireux d'instaurer un dialogue avec nous» nous lui avons demandé une audience.

Plusieurs médias ont cité notre déclaration du 18 août (Figaro, Humanité...) d'autres ont indiqué notre opposition au projet (Le Méridional, le Provençal, la Marseillaise, le Figaro, l'Humanité, Libération, Sciences et Vie, d'autres quotidiens régionaux...).

FR3 diffusera le 21 septembre un document sur le sujet, dans l'émission «Continental», l'U.d.P. a été invitée à y participer.

D'autre part nous avons :

- rencontré le S.N.E.S. le 31 août (cf. déclaration commune ci-dessous).
- rencontré le S.N.A.L.C. le 12 septembre (cf. déclaration commune ci-dessous).
- élaboré un texte commun avec l'ensemble des autres associations (cf. ci-dessous).

ET MAINTENANT...

La décision du Ministre constitue une erreur grave qui va avoir des conséquences dramatiques sur la formation des jeunes. Il est du devoir d'une association comme l'Union des Physiciens, de tout faire pour le convaincre de son erreur.

Aussi devons nous continuer à demander, avec plus de conviction encore, le retrait des décrets en recherchant le soutien le plus large.

Pour cela :

- nous soutenons toute pétition sur le sujet et invitons tous les professeurs, en particulier ceux de Sciences Physiques, à signer celles qui circulent déjà ;
- nous intervenons auprès du Conseil National des Programmes et des groupes techniques de Physique et de Chimie qui en dépendent pour qu'ils reposent le problème sans précipitation ;
- nous étudions la mise en place «d'un Comité de Soutien à l'enseignement de la Physique et de la Chimie au Collège» ;
- nous réfléchissons à l'organisation d'une Journée Nationale des Sciences Physiques et Chimiques au Collège.
- nous profiterons des Journées Nationales de l'U.d.P. à Paris du 26 au 30 octobre pour donner le maximum d'ampleur à nos propositions en particulier lors de la conférence de presse du 27 octobre.

La défense de l'enseignement des Sciences Physiques est l'affaire de tous (après les Sciences Physiques à qui le tour ? ...).

Nous pensons cependant qu'un enseignant, un chercheur ou un praticien, physicien ou chimiste, sait mieux que tout autre parler de Physique ou de Chimie. C'est de lui, c'est-à-dire de vous que dépend le **SAUVETAGE** de notre enseignement scientifique.

Par circulaire nationale ou par l'intermédiaire des Sections Académiques diverses actions vous seront proposées, nous comptons sur vous pour en assurer la réussite.

Le 19 septembre 1990
Le Bureau National de l'Union des Physiciens

P.S. : Le Bureau National remercie tous (toutes) collègues qui lui ont écrit à ce propos en lui faisant part de leurs propres initiatives.

UNION DES PHYSICIENS
44, boulevard Saint-Michel
75270 PARIS Cedex 08
c-o 2113-81 T Paris

ASSOCIATION DES PROFESSEURS
D'INITIATION
AUX SCIENCES PHYSIQUES
8, avenue Jules-Isaac
13100 AIX-EN-PROVENCE

Paris, le 18 août 1990

Monsieur André DURUPHTY
Président
de l'Union des Physiciens

Monsieur Gérard VIDAL
Président
de l'Association des Professeurs
d'Initiation aux Sciences Physiques

à

Monsieur Lionel JOSPIN
Ministre d'État
Ministre de l'Éducation Nationale
de la Jeunesse et des Sports

Monsieur le Ministre,

Par arrêtés publiés au Journal Officiel du 27 juillet 1990, vous venez de prendre la grave décision d'interdire aux élèves de 6^e et 5^e l'accès, dans les années futures, à un enseignement de Sciences Physiques et Chimiques.

Nous tenons à vous faire savoir que nous déplorons cette décision estivale et que nous la condamnons vigoureusement.

Cette décision, n'a-t-elle pas été prise contre l'avis quasi unanime du Conseil Supérieur de l'Éducation, instance très représentative des partenaires du système éducatif ?

N'a-t-elle pas également été désapprouvée par les Sociétés Savantes (Sociétés Française de Physique, Société Française de Chimie), par l'Union des Industries Chimiques mais aussi par M. Jean-Marien LEHN, Prix Nobel de Chimie ?

Vous justifiez votre décision par l'avis rendu par le Conseil National des Programmes (C.N.P.) ; qu'il nous soit permis de contester le bien fondé de cet avis, en totale opposition avec les conclusions des rapports BERGE et MATHEY et donné sans aucune consultation des groupes techniques de Physique et de Chimie que président MM. BOYER et LEFOUR. Qu'il nous soit également permis d'insister sur le fait que l'avis du C.N.P. s'accompagnait d'un certain nombre de recommandations à propos de l'enseignement

de la biologie en 6^e et en 5^e, de l'équipement des établissements en matériel spécialisé et de la formation des enseignants scientifiques. Le C.N.P. est-il sûr aujourd'hui d'avoir été bien compris ?

Un des premiers arguments que vous avancez pour justifier votre décision concerne l'organisation de l'enseignement des sciences physiques qui, selon vous :

«n'obéit pas toujours à la cohérence nécessaire pour assurer une véritable progression des connaissances tout au long du collège».

Ainsi il vous paraît nécessaire d'envisager :

«la réorganisation de l'enseignement de la physique-chimie, de la biologie et de la technologie»

afin, entre autre :

«de faire disparaître des redondances inutiles dans les programmes de chimie des classes de 5^e et de 3^e "...» et d'éviter les recoupements fâcheux entre les programmes de physique et ceux de technologie pour ce qui concerne l'électricité, la mécanique et l'électronique».

Osons espérer, pour leur survie, que toutes les autres disciplines enseignées au Collège, obéissent à la cohérence nécessaire permettant d'assurer une véritable progression des connaissances de la 6^e à la 3^e.

N'était-il pas possible, en s'appuyant sur les rapports des différentes commissions coordonnées par MM. BOURDIEU et GROS et sur les travaux de l'Inspection Générale (celle de Sciences Physiques et Chimiques vient, faut-il le rappeler, de terminer une étude sur l'enseignement de la Physique et de la Chimie en 5^e !) de bâtir des programmes scientifiques et technologiques harmonieux et cohérents assurant, grâce à leur nature et leur contenu, des enseignements de physique, de chimie, de biologie et de technologie attrayants et complémentaires. Cela n'aurait-il pas pu faire l'objet du débat que vous souhaitez ouvrir à l'automne ? Est-il logique de supprimer un enseignement en juillet et de s'interroger sur son intérêt à l'automne ?

L'enseignement des Sciences Physiques et Chimiques au Collège, est un enseignement «en spirale» : l'étude de la plupart des notions au programme est faite par approches successives et se déroule sur plusieurs années. Cela permet une découverte et une compréhension progressives bien adaptées à cette matière. Parler de redondances inutiles entre les contenus des programmes de Chimie de 5^e et de 3^e c'est ignorer cette méthode et oublier les commentaires accompagnant les programmes. Une simple information auprès des Inspecteurs Généraux, des Inspecteurs Pédagogiques Régionaux ou de professeurs enseignant dans ces classes n'aurait-elle pas permis d'éviter cette erreur d'appréciation ?

C'est en 1984 qu'a été introduit un enseignement de technologie au Collège, alors que l'enseignement des Sciences Physiques et Chimiques a été généralisé en 1976... s'il existe des «recoupements fâcheux» à qui la faute ? Les Sciences Physiques et Chimiques et la Technologie sont deux disciplines complémentaires mais différentes : elles diffèrent par leurs contenus, leurs objectifs et leurs méthodes.

Il suffit pour s'en convaincre de relire «*la Nature et les objectifs*» de chacune de ces deux disciplines dans les programmes publiés le 14.11.1985 par arrêté du Ministre de l'Éducation nationale M. Jean-Pierre CHEVÈNE-MENT :

en Sciences Physiques on lit :

L'enseignement des sciences physiques apporte aux élèves la connaissance et la compréhension des propriétés et des phénomènes de la nature et de l'utilisation qui en est faite par l'homme.

Il constitue donc un aspect essentiel de la culture de l'homme d'aujourd'hui, mais aussi il permet la poursuite d'études scientifiques et techniques au meilleur niveau.

L'objectif est de créer progressivement chez l'élève une attitude scientifique en lui faisant prendre conscience des exigences de rigueur que nécessite la recherche.

alors qu'*en Technologie* il est écrit :

L'enseignement de la technologie permet la compréhension et l'appropriation des démarches suivantes : conception, étude, réalisation, essai et utilisation de produits techniques (objets techniques matériels, systèmes techniques complexes, organisation d'informations en vue d'un but déterminé). Il permet également la compréhension des liens entre la technologie et la culture d'une société.

Au-delà des connaissances et savoir-faire techniques à développer, l'enseignement de la technologie, dans la formation générale, doit permettre la compréhension du phénomène technologique dans son évolution, l'appréhension de la diversité des organisations productives, celle des relations entre les mutations technologiques d'une part et les mutations économiques et sociales de l'autre.

Peut-on sérieusement dire qu'il existe un recoupement fâcheux en mécanique lorsqu'on sait que le programme de mécanique en Sciences Physiques et Chimiques se limite aujourd'hui à l'étude de la pesanteur et de la poussée d'Archimède ? Quant à l'électricité et à l'électronique, il nous est très agréable de lire dans les programmes de Technologie (page 287 éditions du Livre de Poche) «*En liaison avec l'enseignement des sciences physiques*» preuve si besoin était de la nécessaire complémentarité de ces enseignements.

Enfin, et nous ne nous en réjouissons pas, nous devons constater que l'enseignement de la technologie ne bénéficie pas partout des deux heures obligatoires prévues et que la place des travaux de type domestique ou artisanal reste très importante cinq ans après la mise en œuvre des nouveaux programmes.

Vous observez que *«le caractère expérimental de l'enseignement de ces disciplines (la physique et la chimie) est souvent sujet à caution, faute d'horaire et d'équipement de laboratoires de collège adaptés»*. A qui la faute ? Qui a laissé se développer des classes de Collège avec plus de 24 élèves ? Qui n'a pas fait inscrire au budget les crédits nécessaires à l'équipement des laboratoires ?

Qu'il nous soit cependant permis de faire observer que, depuis la loi de décentralisation et grâce à l'action conjointe des Inspecteurs Pédagogiques Régionaux et de nos deux Associations, de très nombreux Conseils Généraux ont fait de gros efforts pour rattraper ce retard.

D'autre part si tous les enseignements qui ne disposent pas des conditions matérielles satisfaisantes devaient être supprimés, ne devrait-on pas arrêter d'enseigner, dans de très nombreux collèges la musique, la biologie, l'éducation physique, la technologie... ?

A propos des équipements des laboratoires espérons que les recommandations du Conseil National des Programmes seront prochainement mises en œuvre.

Pour justifier vos arrêtés du 27 juillet vous affirmez que cette suppression permettra *«de commencer la formation à la culture scientifique au collège par la biologie et par la technologie qui, par leur caractère concret et attrayant, sont plus directement accessibles à de jeunes élèves»*.

Sur quels arguments peut s'appuyer cette affirmation gratuite ? Qui peut réfuter, qu'au contraire, dans tous les Collèges ou l'enseignement de la Physique et de la Chimie dispose des moyens matériels suffisants, celui-ci ne soit pas lui aussi, concret et attrayant ?

Peut-on raisonnablement affirmer que ce qui est attrayant pour des jeunes anglais, des jeunes allemands, des jeunes américains, de 11 à 13 ans ne le serait pas pour de jeunes français du même âge ?

Le succès rencontré par les activités des clubs scientifiques auprès des jeunes est là pour montrer que la Physique et la Chimie sont des disciplines passionnantes. D'ailleurs un enseignement de sciences physiques n'est-il pas dispensé à l'école élémentaire ?

Vous souhaitez par cette suppression, «*alléger la charge de travail des élèves de 6^e*». Est-ce en supprimant une matière par nature expérimentale dans son enseignement et non encyclopédique dans ses objectifs que vous y parviendrez ? Nous ne le pensons pas.

Nous devons constater qu'à l'école élémentaire les élèves ont 27 heures d'enseignement obligatoire dont 9 heures d'enseignement scientifique (33 %) au CM2 ; en 6^e avec votre décision ils n'auront plus que 22,5 heures d'enseignement obligatoire dont 6,5 heures d'enseignement scientifique (29 %).

Nous craignons que la diminution du poids des enseignements scientifiques ne facilite pas la formation tant souhaitée et si nécessaire d'un plus grand nombre de scientifiques. Au contraire, nous redoutons que l'introduction trop tardive d'un enseignement structuré de Physique et de Chimie pénalise encore davantage les filles, dont la place dans les formations scientifiques est déjà, aujourd'hui beaucoup trop faible. C'est en tout cas l'avis de plusieurs collègues femmes qui ont alerté, sur ce point, Madame le Secrétaire d'État chargé des droits de la femme.

Quand à l'existence d'un «*hiatus séparant l'enseignement de la physique et de la chimie entre le collège et le lycée*», en quoi la disparition de la Physique et de la Chimie en 6^e et 5^e remédiera-t-elle à ce problème, si problème il y a ? La discontinuité entre le Collège et le Lycée, si effectivement elle existe, n'est-elle pas due à la nature de ces disciplines et à la nature des élèves présents au lycée et au collège ? L'enseignement des Sciences Physiques et Chimiques au collège privilégie, dans ses objectifs, l'expérimentation, l'observation, la déduction ; au lycée, lorsque des outils mathématiques suffisants ont été mis en place, la formalisation peut alors progressivement se développer.

En analysant l'ensemble des raisons avancées pour justifier votre décision on constate qu'aucune n'est réellement plausible. Alors pourquoi cette suppression ? Pourquoi ne pas avoir reconnu que la raison était malheureusement ailleurs comme nous le disions dans notre précédent courrier : essayer de remédier à un cruel manque d'enseignants scientifiques en Mathématiques, en Physique et en Chimie. C'est pour compenser l'absence de candidats aux concours de recrutement (plus de 1 000 postes n'ont pu, faute de candidats, être pourvus cette année aux CAPES et agrégations de Sciences Physiques et Chimiques) que vous avez décidé de tirer un trait sur l'enseignement de la Physique et de la Chimie en 6^e et 5^e.

La bouffée d'oxygène que vont accorder les 3 200 postes environ dégagés par cette mesure n'aura qu'un effet très limité,

La crise de recrutement de professeurs scientifiques que nous connaissons risque malheureusement de s'amplifier et mérite d'autres solutions si on désire réellement la résoudre. Sans nous substituer aux organisations syndicales qu'il nous soit permis, pour en avoir beaucoup discuté avec les collègues mais aussi avec de nombreux étudiants, de vous faire part de quelques propositions.

Le métier d'enseignant est, dans les disciplines scientifiques, très nettement dévalué par rapport à d'autres professions socialement et matériellement plus intéressantes (ingénieurs, chercheurs, professions de santé, cadres commerciaux...). Seule une forte réévaluation des salaires de début de carrière permettra d'attirer en nombre suffisant des étudiants de qualité.

La préparation au métier d'enseignant est très exigeante et relativement exclusive, une réorientation en cours d'études est difficile ; l'engagement dans cette voie doit être encouragé grâce à un prérecrutement proche de celui qui existait avec les IPES : nombre de professeurs d'aujourd'hui en poste sont d'anciens élèves des IPES.

Le métier d'enseignant est souvent mal connu des étudiants. Ne serait-il pas possible de leur faire mieux découvrir en les mettant plus tôt en contact avec des enseignants « chevronnés » et en favorisant leur présence dans des classes dans le cadre de séquences de préprofessionalisation ? Cela encouragerait sûrement des étudiants à s'engager dans cette voie.

L'engagement dans des études conduisant au métier d'enseignant doit se faire en connaissant parfaitement les débouchés offerts ; un plan pluriannuel ne pourrait-il pas présenter les besoins futurs en enseignants et arrêter suffisamment longtemps à l'avance le nombre de postes offerts aux différents concours de recrutement ?

L'Union des Physiciens et l'Association des Professeurs d'Initiation aux Sciences Physiques ont, comme beaucoup la volonté de contribuer à la formation d'un plus grand nombre de scientifiques (techniciens, ingénieurs, professeurs, chercheurs...) et de développer la culture scientifique de chacun. Aussi comprendrez-vous que le recrutement des professeurs soit une de leurs principales préoccupations aujourd'hui. Nous sommes prêts à étudier avec vos services toute proposition permettant de trouver une solution à ce grave problème.

Par contre nous continuerons à nous opposer à toute mesure ayant pour conséquence la disparition d'enseignements scientifiques. Nous refusons que les jeunes français soient par votre seule volonté, quasiment les seuls européens interdits de cours de Physique et de Chimie. Nous refusons que les

élèves de 6^e et 5^e n'aient que la télévision pour référence en Sciences Physiques et Chimiques.

Vous souhaitez et nous nous en réjouissons qu'un débat ait lieu à l'automne «*sur un projet d'ensemble de réforme des sciences expérimentales*». Nous aimerions qu'à ce propos vous reconsidériez votre avis sur l'enseignement de la Physique et Chimie au Collège et reveniez sur votre décision de suppression de tout enseignement de ces matières en 6^e et 5^e.

Espérant que les arguments développés ci-dessus sauront retenir votre attention, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments respectueux.

André DURUPHTY

Gérard VIDAL

APPEL COMMUN U.d.P., S.N.E.S., A.P.I.S.P.

Pour sauver les enseignements scientifiques

Parce qu'il n'arrive plus à recruter des enseignants et parce qu'il recherche à tout prix des économies budgétaires, le ministre de l'Education nationale vient de prendre la grave responsabilité de supprimer l'enseignement des sciences physiques et chimiques pour les élèves de Sixième et de Cinquième. Il diminue ainsi la part déjà faible des enseignements expérimentaux au collège et fait baisser une nouvelle fois les capacités d'encadrement des élèves. Il n'y a rien de positif à attendre d'une telle réforme.

Notre pays est aujourd'hui menacé par une pénurie dramatique de techniciens, d'ingénieurs, de chercheurs, d'enseignants, dans les domaines scientifiques et technologiques. Alors que notre société est imprégnée des effets de la science, le niveau scientifique général de la population reste insuffisant. Seule une petite partie des jeunes bénéficie d'une culture scientifique complète. Dès les débuts de la scolarité, la formation est déséquilibrée au détriment des disciplines expérimentales et de la culture technique, en grande partie à cause d'une carence de moyens pour développer ces enseignements désormais soumis aux effets dévastateurs de la dévalorisation du métier d'enseignant.

Parce que les pouvoirs publics ne créent pas les conditions pour rendre

attractive la profession d'enseignant, ils font le choix de renoncer pour les élèves à une formation scientifique équilibrée, fondée sur l'ensemble des disciplines qui doivent y contribuer. Ils entretiennent l'idée que les contenus et les démarches de chacune de ces disciplines expérimentales sont interchangeables au lieu d'exploiter leurs complémentarités pour une meilleure formation des jeunes.

Les signataires de cet appel alertent l'opinion sur les régressions engagées et qui peuvent maintenant s'étendre à d'autres disciplines et à d'autres niveaux du système éducatif. Ils demandent :

- le retrait des arrêtés portant suppression de la physique-chimie en Sixième et Cinquième ;
- un véritable plan d'urgence (prérecrutements d'enseignants, nouvelle étape de revalorisation salariale) pour recruter des enseignants qualifiés en nombre suffisant ;
- les moyens nécessaires en équipements, aide de laboratoire et groupes de travaux pratiques pour toutes les disciplines expérimentales et technologiques ;
- le respect de l'identité de chacune de ces disciplines et l'harmonisation de programmes pour accroître leur complémentarité.

Ils demandent sur ces questions une réelle concertation de tous les partenaires concernés.

Le 31 août 1990

André DURUPHTY
Monique VUAILLAT
Géérard VIDAL

UNION DES PHYSICIEUX
44, Boulevard Saint-Michel
75270 PARIS CEDEX 06

SYNDICAT NATIONAL
DES LYCÉES ET COLLÈGES
SNALC-CSEN
4, rue de Trévisse - 75009 PARIS
Tél. : 45.23.05.14

COMMUNIQUÉ COMMUN

L'Union des Physiciens et le Syndicat National des Lycées et des Collèges (SNALC-CSEN) se sont rencontrés le 12 septembre 1990. Ils réitérent leur opposition commune à la décision arbitraire prise par le Ministre de l'Éducation Nationale de supprimer l'enseignement de la Physique et de la Chimie dans les classes de 6ème et 5ème. Ils ne négligeront

aucun effort pour obtenir l'abrogation de cette mesure. Ils ont décidé à cette fin la mise en œuvre d'actions spécifiques.

Le SNALC-CSEN et l'Union des Physiciens estiment que la disparition des Sciences Physiques et Chimiques en 6ème et 5ème constituent une grave atteinte à l'équilibre de la formation des jeunes Français. En outre, cette décision est en totale contradiction avec la volonté affichée par le Ministre de former un plus grand nombre de techniciens, d'ingénieurs, de chercheurs et d'enseignants dont notre pays a le plus grand besoin.

L'Union des Physiciens et le SNALC-CSEN craignent que la décision concernant la Physique et la Chimie ne soit l'amorce d'une politique plus générale de réductions systématique des horaires et des contenus des autres disciplines pour masquer la crise de recrutement des enseignants.

Paris, le 13 septembre 1990

DÉCLARATION DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS DES ASSOCIATIONS DE PROFESSEURS SPÉCIALISTES

La Conférence des Présidents des associations de professeurs spécialistes s'élève contre la disparition de la physique chimie en classe de 6ème et de 5ème décidée par Monsieur JOSPIN en dépit de l'avis contraire donné par le Conseil Supérieur de l'Éducation Nationale.

La Conférence des Présidents récuse les arguments du Ministre de l'Éducation qui s'appuie sur les mauvaises conditions d'exercice de cette discipline et sur un prétendu double emploi avec d'autres enseignements. Monsieur JOSPIN préfère supprimer une matière plutôt que de lui assurer des conditions matérielles normales et plutôt que de rendre le métier d'enseignement assez attractif pour espérer recruter suffisamment de professeurs motivés.

La Conférence des Présidents dénonce cette politique du pire et la méthode employée. C'est la porte ouverte à n'importe quelle suppression.

La Conférence des Présidents des associations de professeurs spécialistes demande au Ministre de l'Éducation Nationale de revenir sur sa décision.

ALLÈGEMENTS EN CLASSE TCDE

Comme nous l'avions annoncé, nous avons adressé fin mai une demande d'allègements définitifs en classe de Terminale CDE à M. Dacunha-Castelle président du CNP et à M. le Doyen Saison.

Aux dernières nouvelles (25 septembre 1990) il semblerait que notre demande soit prise en considération. Les allègements envisagés pourraient être, sous toute réserve :

– en TCE

physique

A.II.4 Le pendule élastique est conservé en oscillation horizontale seulement

C.I.2 Suppression de l'objectif photo .

D.I. Suppression des particules aux hautes énergies

C.II. Sur la dispersion de la lumière il ne sera demandé à l'examen aucun exercice quantitatif ni aucune explication de principe

chimie

organique 3.2. Suppression de l'obtention de $\text{CH}_2 = \text{CHCl}$?

générale 2.4. Suppression

– en TD

physique

A.II.3 Le pendule élastique est conservé en oscillation horizontale seulement

B.II.2. Suppression du multivibrateur

C.II. Sur la dispersion de la lumière il ne sera demandé à l'examen aucun exercice quantitatif ni aucune explication de principe

chimie générale

2.4. Suppression

Un texte officiel devrait arriver prochainement dans les Rectorats.

Le 25 septembre 1990

Le Bureau National